

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - EYSINES - Station d'épuration de Cantinolle -  
Marché n°02315 U - Avenant n°2 - Autorisations**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A l'issue d'une mise en concurrence et par délibération n° 2002/0462 du 12 juillet 2002, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement VA TECH - WABAG / AQUITAINE DE CONSTRUCTION / ELECTROFRANCE AQUITAINE / LABBE-TRIAUD ET ARSENE HENRY, les travaux de construction d'une nouvelle filière de la station d'épuration de Cantinolle sur la commune d'Eysines, pour un montant de 12 680 231 € HT (soit 15 165 556,27 € TTC).

Un avenant n°1, autorisé par délibération n°2004/0 182 du 14 avril 2004, a porté le montant du marché 02315 U de 12 680 231 € HT à 12 798 962,92 € HT.

La nouvelle station d'épuration est en cours de finalisation, mais des éléments nouveaux viennent modifier les conditions de sa réalisation.

En effet, l'arrêté du 28 juillet 2003, est venu modifier la réglementation « ATEX » relative aux équipements implantés dans les zones à risque d'explosion. Cette évolution réglementaire impose la protection du site de la station d'épuration de Cantinolle au moyen de deux paratonnerres sur pylônes, afin d'éviter de ramener le risque foudre à l'intérieur des zones « ATEX ». Ces aménagements représentent une plus value de 237 578,33 € HT soit 284 143,68 € TTC.

D'autre part, des travaux supplémentaires liés à une réfection de clôture suite à la déviation des réseaux d'assainissement existants ont été nécessaires, entraînant une plus value de 9 035,00 € HT soit 10 805,86 € TTC.

Par ailleurs, des modifications apportées sur le réseau de défense incendie et de ventilation se sont traduites par des moins-values pour un montant de 9 035,00 € HT soit 10 805,86 € TTC.

Le détail de ces opérations est donné dans l'état des prix modifiés joint en annexe de l'avenant.

Les modifications évoquées ci-dessus entraînent une augmentation du coût de réalisation du projet de 237 578,33 € HT (soit 284 143,68 € TTC), faisant passer le montant total du marché de 12 798 962,92 € HT à 13 036 541,25 € (soit en TTC de 15 307 559,65 € à 15 591 703,33 €), ce qui représente une augmentation de 2,81 % par rapport au montant initial du marché (12 680 231 € HT).

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe assainissement, Chapitre 23, compte 2315, CRB O200, Programme UCBA.

Compte tenu des travaux supplémentaires, le délai d'exécution du marché n° 02315 U est prolongé de neuf semaines.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant à intervenir avec le groupement VA TECH - WABAG / AQUITAINE DE CONSTRUCTION / ELECTROFRANCE AQUITAINE / LABBE-TRIAUD ET ARSENE HENRY pour un montant de 237 578,33 € HT qui porte le marché n° 02315 U de 12 798 962,92 € HT à 13 036 541,25 (soit en TTC de 15 307 559,65 à 15 591 703,33 €);
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
14 OCTOBRE 2004

M. JEAN-PIERRE TURON

